

SÉRANDON

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 146 - Novembre 2020 -

**En raison de la pandémie, le repas offert par la municipalité n'aura pas lieu.
La distribution des colis ne pourra pas être réalisée.**

Néanmoins, M. le Maire et les élus ont décidé d'offrir un bon d'achat "chez Brigitte" à tous les habitants de Sérandon, à partir de 60 ans.

Prochainement, les personnes concernées seront destinataires de ce bon.

L'ÉDITO



Cet été, qui pour la 3^{ème} fois a été le plus sec depuis le début des relevés des précipitations de 1959, a été aussi très particulier : la pandémie du Covid 19, en suspens a profondément changé les mœurs.

Les vacances ont été françaises, les résidences secondaires ont certainement battu des records de fréquentation. Les familles se sont retrouvées - par contre beaucoup de festivités ont été annulées.

Et cet automne, devenu morose par la 2^{ème} vague de COVID-19, a vu le couvre-feu puis un reconfinement total jusqu'au premier décembre, voir plus longtemps.

Continuons nos efforts sur les gestes barrières et nous aurons ainsi des chances de revenir à une vie normale.

Aussi, je retiens votre attention pour l'activation des registres des personnes vulnérables décidé par la préfecture. Vous trouverez les détails et explications dans ce bulletin.

Les nouvelles de Sérandon

- Les travaux de déploiement de la fibre ont commencé sur notre commune. Durant quelques mois, les véhicules des différents intervenants vont être bien présents sur notre territoire.
- Le règlement du cimetière va être apposé dans une vitrine et pourra être lu sur le site de la commune.
- Le projet de l'abri-bus, a été revu par les architectes de France en raison de sa proximité avec l'église classée. Néanmoins, cet abri sera implanté sous peu.
- Les travaux du restaurant "Chez Lisa" sont en cours, le gros œuvre maçonnerie et charpente couverture dans la continuité, pour une livraison pour la partie professionnelle d'ici fin mai.
- La mairie et l'agence postale restent ouvertes pendant le confinement.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement ou aide particulière.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Et attendons le Père-Noël à domicile en toute quiétude, mais avec toujours les gestes barrières.

Pierre MATHES
Maire

SÉRANDON

Mairie de SÉRANDON

Téléphone : 05 55 95 88 33

Adresse mail

mairie.serandon19@wanadoo.fr

Site internet
serandon.fr

Horaires d'ouverture

Lundi	8h/12h - 14h/17h30
Mardi	8h/12h - 14h/17h30
Mercredi	8h/12h
Judi	8h/12h
Vendredi	14h/17h30

B.I.M. de Sérandon

N° 146 - Novembre 2020

Rédacteur en chef

Pierre MATHES

Mise en page & impression

Eric GENCE - Mairie de Sérandon

Tirage

Les imprimeurs Corrèziens

Réunions du Conseil Municipal SÉRANDON

Comptes administratifs et budgets primitifs 2020 présentés par Monsieur Cédric RISPAL, trésorier

Compte administratif 2019 du lotissement	
Résultat de fonctionnement	0 €
Résultat d'investissement	+ 8 685.36 €
Aucun résultat à affecter	

Compte administratif 2019 de la commune	
Résultat de fonctionnement	472 790.36 €
Résultat d'investissement	- 242 258.43 €
Restes à réaliser dépenses	29 500.00 €
Besoin de financement	271 758.43 €

Budget primitif 2020 du lotissement	
En réserves pour couvrir le besoin de financement d'investissement	271 758.43 €
En fonctionnement en recettes	201 031.93 €

Budget primitif 2020 du lotissement	
Dépenses et recettes de fonctionnement	94 585.25 €
Dépenses et recettes d'investissement	101 753.31 €

Budget primitif 2020 de la commune - Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	106 600.00 €	Produit des services	16 386.00 €
Charges de personnel	168 100.00 €	Impôts et taxes	376 326.00 €
Autres charges de gestion	50 400 €	Dotations	91 831.00 €
Emprunts (intérêts)	2 750 €	Autres produits	43 700.00 €
Charges exceptionnelles	140 €	Produits exceptionnels	600.00 €
Atténuation de produits	4 800 €	Remboursement charges	200.00 €
Autofinancement	382 776.93 €	Excédents	201 031.93 €
Amortissements	10 660.00 €		
Dépenses imprévues	3 848.00 €		
Total	730 074.93 €	Total	730 074.93 €

Budget primitif 2020 de la commune - Investissement			
DEPENSES		RECETTES	
20/21/23 Équipements	388 600.00 €	Subventions	42 384.00 €
Emprunts (capital)	148 800.00 €	Dotations, fonds et réserves	72 840.00
Avance forfaitaire	7 000.00 €	Cautions	1 000.00 €
Dépenses imprévues	1760.43 €	Avance forfaitaire	7 000.00 €
Déficit	242 258.43 €	Amortissements	10 660.00 €
		Réserves	271 758.43 €
		Autofinancement	382 776.93 €
Total	788 419.36 €	Total	788 419.36 €

Détail des équipements des comptes 20/21/23		
Opérations	Dépenses	Recettes
Fourgon	29 500.00 €	
Voirie	140 000.00 €	42 384.00 €
Résidence autonomie	30 000.00 €	

Détail des équipements des comptes 20/21/23		
Réaménagement des bureaux	100 000.00 €	
Matériel technique et Œuvre Belvédère	30 500.00 €	
Éclairage et mobilier City-stade	19 000.00 €	
Adressage et Abri	14 600.00 €	
Aire de jeux	25 000.00 €	

IMPÔTS LOCAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales en 2020 et de maintenir les taux communaux votés en 2019 :

Taxe d'habitation	4.00 %
Taxe foncière (bâti)	8 80 %
Taxe foncière (non bâti)	48.00 %

COMMISSIONS OBLIGATOIRES & FACULTATIVES

Commission obligatoire

Commission d'appel d'offres	
Titulaires	Vincent MOULIER, Henri CHARBONNEAU, Janine ANGLARD
Suppléants	Christiane PARTAUD, Bernard BOUROTTE, Eric GENCE

Commissions facultatives

Communication		
Carole Colas	Éric Gence	Didier Reymondoux
Travaux		
Vincent Moulier	Bernard Bourotte	Didier Reymondoux
Cimetière		
Catherine Reymondoux	Éric Gence	Bernard Bourotte
Sécurité		
Catherine Reymondoux	Éric Gence	Florence Serve
Conseil des jeunes		
Christiane Partaud	Janine Anglard	Henri Charbonneau

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Cette commission a pour rôle majeur de donner une fois par an son avis sur les modifications ou nouvelles évaluations des habitations recensées par l'administration fiscale. Le conseil municipal propose une liste de 24 contribuables. Le Directeur Départemental des Finances publiques retiendra de celle-ci 6 titulaires et 6 suppléants.

AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX DU SERVICE TECHNIQUE

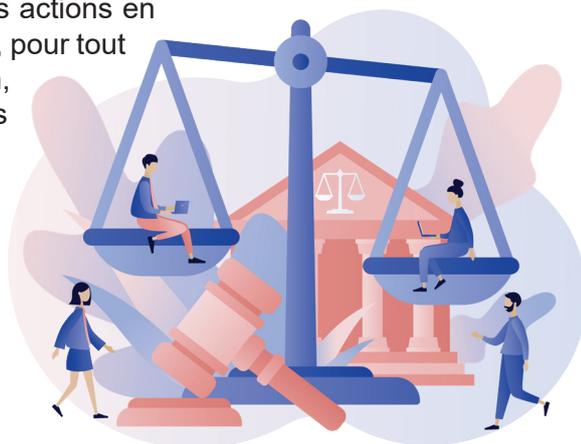
Le conseil municipal, après avoir délibéré, 10 voix pour, décide de modifier le temps de travail des agents, en accord avec ceux-ci, pour la période du 15/06/2020 au 15/08/2020.

Horaires : 6h30/14h30 du lundi au jeudi (le vendredi 6h30/13h30) avec une pause d'une demi-heure dans la matinée.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire est autorisé à intenter au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour tout type de recours, devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale, notamment dans les cas relatifs :

- A la gestion du personnel et des finances communales ;
- A l'urbanisme, aux affaires foncières et à la gestion du domaine public et privé de la commune ;
- A l'exercice du pouvoir de police ;
- A la gestion des services communaux ;
- Et d'une manière générale à l'administration de la commune.



La délégation comprend l'habilitation du Maire à se constituer partie civile au nom de la commune. Elle comprend également l'habilitation donnée au Maire à se faire assister d'un avocat de son choix pour chacune des actions ci-dessus mentionnées.

VARIANTE RANDONNÉE "SENTIER DES GORGES"

À l'occasion du conseil municipal du 10 juillet 2020, monsieur le maire rappelle l'existence de l'itinéraire de randonnée de compétence communautaire "le sentier des Gorges" et précise que la commune a classé les différentes portions de chemins ruraux communaux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Il précise que le projet de variante passant devant le rocher de la pendule peut être mis en œuvre suite à l'évolution d'une parcelle. Ce projet emprunte la voie communale descendant depuis la RD 20 E1 à la centrale électrique puis des parcelles privées.



Subventions aux associations communales

La Boule Sérandonnaise	450 €
Club "LOU MICALETS"	1 000 €
Le comité des Fêtes	4 000 €
L'Arbre du Renard	500 €
La Société de Chasse	700 € + 500 € d'aide exceptionnelle pour des difficultés de trésorerie sur les années antérieures à 2020.
Le Verger Micalet	250 €

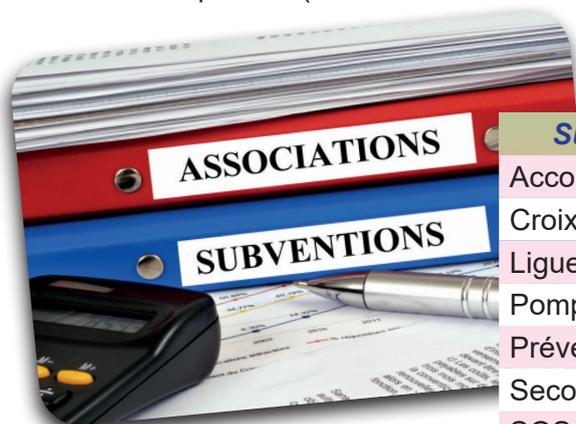
Subventions aux associations locales

M'an Stram Gram 19 (Maison Assistantes Maternelles)	100 €
Aujourd'hui Pour Demain (activités et animations au sein de l'E.H.P.A.D. de Neuvic)	60 €
Chorale des Gorges	60 €
Espoirs Paysans	100 €
Anciens Combattants en Algérie	60 €
Jeunesses musicales de France	60 €
La Dordogne de Villages en Barrages	200 €
La Truite Neuvicoise	60 €
Collège de Neuvic	100 €
Les Passagers du Vent de Neuvic (activités éducatives et culturelles)	150 €
Les P'tites Crapouilles (assistantes maternelles)	100 €



Subventions à diverses associations qui en ont fait la demande

Accompagnement en soins palliatifs (19)	50 €
Croix Rouge (19)	100 €
Ligue contre le cancer (19)	100 €
Pompiers Humanitaires - Liban	100 €
Prévention routière	50 €
Secours Populaire (19)	100 €
SOS Violences Conjugales	30 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	50 €
Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (19)	30 €



AIDE AUX COMMUNES - CONTRACTUALISATION 2021-2023

Le conseil départemental s'implique dans une politique d'investissement pour aménager le territoire et s'engage pour une période de 3 ans (contractualisation 2021-2023) à aider les communes dans leurs projets.

Le conseil a décidé les investissements suivants :

1 ^{er} projet	Réaménagement des locaux de la mairie
2 ^{ème} projet	Box-Garages - 2 ^{ème} projet

DÉSIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE À LA CLECT AU SEIN DE HAUTE CORRÈZE COMMUNAUTÉ.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Monsieur Eric GENCE	Délégué titulaire
Madame Christiane PARTAUD	Déléguée suppléant

MISE EN PLACE DU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

La commune de Sérandon se devait de mettre en place un règlement intérieur de son cimetière.

Afin de garantir à ses administrés l'essentiel : la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique des sépultures en définissant les droits et les devoirs des concessionnaires.

Afin d'anticiper d'éventuels litiges et régler l'intervention des entreprises pour une meilleure gestion de l'espace.

Notre cimetière doit évoluer. Il est notamment nécessaire de mettre en place un protocole de reprise des concessions abandonnées.

La commission cimetière a travaillé à l'élaboration d'un règlement intérieur validé par le conseil municipal. Ce document est le début d'un long travail pour optimiser sa gestion dans un cadre réglementaire.

Ce règlement est affiché au cimetière et a pris effet à compter du 01/11/2020.

Le prix des concessions et cases de columbarium cinquantenaires (effet au 02/10/2020) est établi comme suit :

Concession	1m50 X 2m50	160 €
Concession	2m50 X 2m50	390 €
Case de columbarium		900 €

COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES

Haute-Corrèze Communauté propose la participation de conseillers municipaux à des commissions communautaires.

	Titulaires	Suppléants
Commission ressources	Pierre MATHES	Eric GENCE
Commission économie et attractivité	Eric GENCE	Carole COLAS
Commission proximité et citoyenneté	Henri CHARBONNEAU	Christiane PARTAUD
Commission préservation de l'environnement	Bernard BOUROTTE	Didier REYMONDOUX
Commission aménagement de l'espace	Vincent MOULIER	Florence SERVE
Désignation pour l'Association des Gorges de la Haute Dordogne et pour l'entreprise d'insertion	Bernard BOUROTTE	Vincent MOULIER

SÉCURITÉ DU BOURG

La commission sécurité a émis des propositions pour améliorer la sécurité dans le bourg (pose d'un ralentisseur, limitation de vitesse, feu clignotant intelligent, radars pédagogiques, voie partagée...)

Un réaménagement de la circulation sur la place du cimetière est également à envisager.

La commission en relation avec le conseil municipal se réunira de nouveau pour valider les priorités après en avoir échangé avec le Département.



Le S.S.I.A.D. Neuvic-Lapleau

Le S.S.I.A.D. intervient sur prescription médicale auprès :

- des personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou en perte d'autonomie,
- des personnes de moins de 60 ans handicapées ou atteintes d'une maladie chronique.

L'intervention auprès des personnes âgées a pour principaux objectifs :

- de prévenir la perte d'autonomie ;
- d'éviter une hospitalisation ;
- de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation ;
- de retarder une entrée dans un établissement d'hébergement.

Les interventions peuvent être de courte, de moyenne ou de longue durée selon l'état de santé et les besoins du patient. Le S.S.I.A.D. peut intervenir 7 jours sur 7 si nécessaire.

Cette structure locale assure également la coordination entre les services à domicile, les établissements médico-sociaux et les établissements hospitaliers dans le cadre de la politique développée en faveur des personnes en perte d'autonomie dans notre canton.

Notre commune, se doit d'être au plus près de la gestion, des prises de décisions qui pourront permettre toutes activités et services tendant à aménager ou améliorer les conditions de vie matérielle de nos aînés. Aussi, la mairie de Sérandon a souhaité avoir un élu (Éric GENCE) au sein du conseil d'administration du Services de Soins Infirmiers à Domicile.

Pour tous renseignements

S.S.I.A.D.

Neuvic-Lapleau

Tél. 05 55 72 52 58

Mail. ssiad.lapleau@orange.fr



Le Plan Communal de Sauvegarde



La commune de Sérandon, s'est attelée à une remise à niveau du **Plan Communal de Sauvegarde**. Ce document de 60 pages, dont la copie est en préfecture et au S.D.I.S. doit permettre de faire face à n'importe quel évènement de sécurité civile et éviter ainsi de multiplier les plans.

Qu'il s'agisse d'un événement d'origine naturelle, technologique, climatique, sanitaire ou autre, les fondements de l'organisation resteront les mêmes sur la commune.

D'autres situations "exceptionnelles" que la commune peut avoir à affronter sont étudiées, par exemple :

- relogement de sinistrés suite à un incendie (ou tout autre événement nécessitant le relogement),
- problématique de dysfonctionnement des réseaux d'alimentation en eau potable, en énergie et leur répercussion,
- impact des phénomènes climatiques (neige, canicule...),
- modalités d'accueil de nombreuses personnes provenant d'une commune voisine sinistrée,
- risques liés à une manifestation importante (manifestation festive type tour de France, festival, fête traditionnelle...),
- modalités d'appuis d'une commune voisine sinistrée (renfort matériel ou humain),
- évacuation d'une zone ou accident localisé sur un quartier (autre qu'un risque majeur comme accident d'avion...)



LAURENCE

COIFFEUSE À DOMICILE

La qualité s'abon chez vous !

SÉRANDON - LIGINIAC - NEUVIC - SOURSAC

Pour tous renseignements,
n'hésitez pas à me contacter

Laurence BRUNETTO

06 73 92 67 88

du lundi au samedi

Registre des Personnes Vulnérables



La préfète de la Corrèze a décidé de l'activation des registres communaux de personnes vulnérables (Dans le dispositif de veille & d'urgence).

Ce registre nominatif est mis à la disposition des personnes de 65 ans et plus, ou des personnes handicapées, résidant à leur domicile. Ce registre peut être communiqué, à sa demande, à la préfète de la Corrèze.

Ce registre permet aux personnes qui s'y sont inscrites volontairement, d'être contactées par les services publics en cas d'événement exceptionnel.

Les destinataires des données recueillies sont Monsieur le Maire, Madame la Préfète sur demande, ainsi que la secrétaire de la mairie de Sérandon, dûment mandatés, et tenus par le secret professionnel.

Qui est concerné ?

Toute personne isolée, fragilisée par l'âge, un handicap ou un mode de vie.

Il peut s'agir de vous, de l'un de vos parents, vos voisins ou amis.

De quoi s'agit-il ?

Le registre nominal des personnes vulnérables a été mis en place sous la responsabilité du Maire, dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, inondations, relogements d'urgences, Covid 19...), conformément au décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004. Le but est d'aider les personnes fragiles en cas de besoin.

Comment cela se passe-t-il ?

- En téléchargeant le formulaire d'inscription sur le site internet de la commune : serandon.fr
- En se rendant à la Mairie qui vous fournira le formulaire directement ;

L'inscription se faisant soit par la personne elle-même soit par un proche de la personne concernée. La démarche est la même ;

En demandant votre inscription sur le registre nominal communal. Mairie de Sérandon : 05 55 95 88 33, soit par mail : serandon.fr.

Les personnes souhaitant s'inscrire, peuvent dès à présent prendre contact avec la mairie de Sérandon.

À tout moment, la personne inscrite, ou son représentant légal, peut demander la consultation du document et peut également demander sa radiation du registre.

Le meilleur tri des déchets à la source est celui réalisé chez le détenteur du déchet.

Le tri industriel des déchets est quant à lui une opération de traitement de déchets.

Guides et mémo du tri disponibles en mairie



Tout savoir sur le tri

Parce que savoir trier n'est pas inné, Haute-Corrèze Communauté a édité un guide du tri et une réglette mémo-tri à destination des habitants, disponible en mairie.

Le guide vous rappelle les consignes de tri et vous présente des trucs et astuces, des écogestes et des contacts utiles.



La réglette mémo-tri permet de visualiser, en un coup d'œil, où vous devez jeter chacun des 140 déchets présentés.

À SÉRANDON LE BON TRI SE JUSTIFIE...



CHACUN RESPONSABLE !



Mémo Tri



Bien trier pour mieux recycler



Papiers,
Journaux,
Revues



Emballages
métalliques



Bouteilles et
bocaux en
verre



Cartonnettes
et briques

Bouteilles,
flacons en
plastiques



↓ Les interdits du recyclage ↓



Films
plastiques,
papiers
souillés, pots
en plastiques
et polystyrènes



Cartons bruns,
ampoules, piles

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le jeudi 5 novembre nous pouvons croiser plus souvent sur nos routes communales le véhicule de collecte des ordures ménagères de Haute-Corrèze Communauté.

Jusqu'à présent nos agents regroupaient les poubelles de nos hameaux vers l'axe du camion de collecte.

La commune de Sérandon n'a pas vocation à manipuler les déchets ménagers.

Désormais la tournée intégrale de ramassage des ordures ménagères s'effectue par H.C.C. dans tout nos écarts, et ceci a entraîné quelques modifications.



T.E.O.M.

La **T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères est prélevée pour financer la collecte des déchets.

Cette taxe figure sur l'avis "Taxe Foncière" que reçoit chaque année le propriétaire d'un bien immobilier bâti.

Son mode de calcul est réalisé sur la valeur locative du bien immobilier estimé par les impôts.

La tournée se fait toujours le jeudi matin.

La manipulation de sacs d'ordures par nos agents municipaux est strictement interdite par le code du travail – décret numéro 85-603 du 10 juin 1985 – relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail.



ÉTAT-CIVIL



Décès

Le 02 juillet 2020 à Ussel, Jean Pierre ANGLARD, né en 1952, domicilié à Douniol

Le 04 juillet 2020, à l'EHPAD de Neuvic, Suzy BION, née en 1926, domicilié au bourg

Le 26 août 2020 à son domicile au bourg, Eugène BERTIN, né en 1935

Mariage

Le 25 juillet 2020, Xavier GRASSIN d'ALPHONSE et Maguelonne PROVENDIER

Naissance

2 naissances. Les parents n'ont pas souhaité de parution dans la presse.

Le 25 juillet 2020, le maire Pierre MATHES, assisté de sa 1^{ère} adjointe Christiane PARTAUD, a célébré son 1^{er} mariage le 25 juillet 2020 de :

Maguelonne PROVENDIER, domiciliée Les Âges et de Xavier GRASSIN d'ALPHONSE domicilié à Paris.

La cérémonie intime, en raison de la crise sanitaire, a été touchante.



Le Maire a terminé son discours par quelques phrases en alsacien dédiées à la famille de la mariée ; et son adjointe a lu un poème de Simone de Beauvoir.

Tous les vœux de bonheur accompagnent les mariés.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le samedi 5 septembre a eu lieu l'élection du 1^{er} conseil municipal des jeunes, en présence du maire Pierre Mathes et des délégués à la commission : Janine ANGLARD, Henri CHARBONNEAU et Christiane PARTAUD.



Adrien PINGAUD a été élu à l'unanimité à la tête de ce conseil, tout comme son suppléant Gino MATHES. Les membres actifs BECHAREL Kimberley, BOUROTTE Lucie, BOUROTTE Louis, DECROUY Raphaëlle, MALAQUIS Lilian, MARCHAND Issa choisiront de participer à des commissions : sport, culture, environnement et solidarité. Ils se retrouveront le 1^{er} samedi de chaque mois pour proposer des projets, donner des avis sur la vie locale etc.

Monsieur le maire leur a exposé les travaux futurs de la commune : abri pour les élèves, aire de jeux pour les

petits près du city stade, restructuration des bâtiments communaux.

Le premier conseil municipal des jeunes, élu pour 2 ans (septembre 2020 à septembre 2022) sera sollicité pour émettre son avis. Leur président sera invité aux Conseils Municipaux.

D'autres jeunes micalets peuvent à tout moment intégrer ce conseil ou du moins s'y intéresser.

Lors de la première réunion du 3 octobre, avec une nouvelle venue Clara SERVE, le C.M.J. a débattu de différents sujets qui seront bientôt présentés au Conseil Municipal.

CONCERT

Dans le cadre du Festival Mille Sources Haute-Corrèze, le village de Sérandon a reçu le "Duo Pollen" avec Pauline BARTISSOL (violoncelle) et Hélène MARÉCHAUX (violin) dans un cadre trop méconnu du public micalet : le jardin de l'église.

Dans ce lieu idyllique, les artistes, au travers de lectures tirées de l'oeuvre de Nicolas BOUVIER "l'usage du monde", et d'interprétations musicales de KODALY, BARTOK, LUTOSLAWSKI, RAVEL... ont entraîné les spectateurs dans un voyage où mots et musiques devenaient un enchantement.

Le public a été conquis.



ACCIDENT D'AMOUR



Les dépouilles de deux magnifiques 12 cors qui sont morts les bois emmêlés dans du fil "Gallagher" - au bord du village des Âges - ont été trouvées le long d'un chemin.

Les cerfs gisaient dans un fossé et le fil provenait d'une clôture qui délimitait une pâture non loin de là.

En cette fin de période de rut, les lois de la nature peuvent être parfois cruelles. À la base, il ne s'agit pas de combats mortels, mais il arrive cependant que deux bêtes enchevêtrent leurs bois au point de ne plus pouvoir se séparer.

HALLOWEEN

Cette année, Halloween a été un peu particulier. Les promenades dans les villages pour la chasse aux bonbons n'ont pas pu se dérouler.

Merci aux "petits fantômes gentils" d'avoir posé ces citrouilles sur le muret du jardin de l'église.

En cette période, un peu d'humour fait du bien aux yeux des promeneurs !



11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre à Sérandon s'est tenue sans public, avec le respect des mesures sanitaires.

Les élus ont déposé une corbeille fleurie devant le monument.

Le maire et sa 1^{ère} adjointe ont lu les textes réglementaires.

Pierre MATHES, très solennel, a énoncé les noms des soldats de la première guerre de Sérandon puis au plan national les noms des officiers décédés depuis le 11 novembre 2019.

Il a remercié Jean LARCHER, porte-drapeau de sa présence et a demandé une minute de recueillement.

Pour tous les enfants qui auront été sages...

LE PÈRE-NOËL PASSERA EN PERSONNE À DOMICILE

samedi 19 décembre

dans la journée

pour déposer les cadeaux micalets.



En cas d'absence, il déposera à la mairie les paquets qui pourront être récupérés aux heures d'ouverture du secrétariat.

GROS PLAN

LE PRESBYTÈRE DE SÉRANDON

À une altitude de 610 mètres, ce grand bâtiment d'un intérêt patrimonial important se divise en deux parties. La première rectangulaire se développe sur deux étages sur cave. Le second corps de bâtiment perpendiculaire au premier s'appuie contre la pente du terrain. Il comprend un rez-de-chaussée et deux étages. Ainsi, le premier étage correspond au rez-de-chaussée du premier bâtiment.



D'après l'État des fonds de Sérandon datant de 1754, la maison curiale était composée de "chambre, greniers, escurie cour et courtilages, et jardins" le tout confrontant à ladite église.

Il est difficile d'établir un lien entre cette brève description du XVIII^{ème} siècle et l'édifice que nous connaissons aujourd'hui.

Le plan de cette habitation tiré du cadastre du XIX^{ème} siècle permet en revanche de comparer avec plus de précision toutes les données. Le presbytère n'a connu à priori aucun changement depuis cette époque. Le côté intéressant de cet édifice provient du fait que de multiples réemplois apparaissent en divers endroits.

Le rez-de-chaussée de la partie ouest du bâtiment comporte de nombreux remaniements qui apparaissent dans la partie cuisine. Deux portes sculptées dont une surmontée d'un linteau armorié et gravé de la date 1634 apparaissent dans le mur ouest de la pièce. La bassière située au nord a été ajoutée à cet ensemble. Elle englobe un mur plus ancien qui est accolé au mur de la descente de cave. Cette bassière comporte également des réemplois, une petite niche présente des éléments lapidaires.

Les portes qui desservent les autres pièces sont également sculptées et témoignent encore de l'extrême remaniement que connaît cette maison curiale. La salle créée dans le prolongement de la cuisine est recouverte d'un enduit blanc autrefois masqué par des décors peints.

La dernière pièce qui communique avec ces deux dernières se trouvent être le premier étage du bâtiment accolé à la partie ouest du presbytère. L'étage inférieur était autrefois éclairé à l'est par une baie aujourd'hui murée.



D'après les quelques indices recueillis, la maison curiale du XVIII^{ème} siècle - XIX^{ème} siècle est édifée sur les vestiges d'une bâtisse plus ancienne ou seconde hypothèse, un bâtiment ruiné, relevant au moins du XVII^{ème} siècle, a servi de carrière pour cette construction.

L'écu à champ vide en réemploi dans la cuisine pose une énigme, il est impossible d'indiquer sa provenance.

Ce bâtiment pourrait correspondre à l'ancienne commanderie implantée à Sérandon.

Depuis des décennies, chaque conseil municipal a réfléchi à la réhabilitation du presbytère ; mais le budget communal, devant les frais colossaux, même avec des aides, ne peut suivre.

Attendons un mécène.

Un jour peut-être...



La réserve biosphère du bassin de la Dordogne

Sur notre bassin de la Dordogne, tous les habitants plaident pour le maintien d'un rapport harmonieux entre l'homme, la nature, la faune et la flore.

Ce bassin est pour nous un capital à protéger durablement, mais nous sommes conscients que le développement futur de cet espace exceptionnel dépend de notre capacité et de notre volonté à le préserver.

Depuis 2012, le bassin de la Dordogne fait partie du réseau mondial de Réserves biosphère de l'UNESCO.

Il se distingue au niveau international par la qualité de notre environnement, la richesse de notre patrimoine culturel et par la renommée de notre art de vivre.

Notre économie, largement touristique, agricole et sylvicole, profite des ressources naturelles, de la beauté des paysages et de l'image de marque que procurent la rivière Dordogne et ses nombreux affluents. Elle doit s'inscrire durablement dans une démarche de progrès, compatible avec les politiques de préservation du bassin de la Dordogne afin que notre région de France demeure protégée et valorisée pour l'avenir.

Pour rappel, la Dordogne prend sa source dans le vaste cirque du Puy-de-Sancy

La Dore et la Dogne qui se sont rencontrées forment un petit torrent de montagne.

Celui-ci dévale les rochers au milieu d'une flore riche et très colorée où le jaune des hautes hampes florales de la gentiane émerge bien au-dessus des prairies parsemées de pensées sauvages.



EPIDOR est la structure désignée par l'UNESCO pour animer la Réserve de biosphère.

Créé en 1991, l'Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne œuvre à la promotion d'un dialogue territorial en faveur de la préservation de la rivière et des milieux naturels



LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS

Territoire rural à l'écart des grands flux de déplacement

Territoire à faible densité de population

Territoire très anciennement peuplé

Une richesse et une diversité biologique unique en Europe

Une ressource en eau globalement de qualité

Richesse et diversité des paysages du territoire

Deuxième plus grand complexe hydroélectrique français

Vallée très attractive sur le plan touristique

Patrimoine historique et culturel pluriséculaire

Qualité du cadre de vie

De nombreux labels de qualité pour les productions agricoles du territoire



SÉRAN DON va au premier semestre 2021 s'inscrire dans une démarche valorisante de l'UNESCO et de la structure EPIDOR afin de donner une plus grande visibilité de notre réserve biosphère.

Cette étape de communication se réalisera aussi en prenant en compte la multiplicité des panneaux d'informations existants afin d'en réduire le nombre, mais en étant davantage explicite.

L'Arbre du Renard

Voici deux ans que notre association a été créée et entre les travaux de rénovation, de mise aux normes et d'amélioration du confort pour le développement des activités, il reste encore beaucoup de choses à faire.



Après un démarrage prometteur la première année, la crise sanitaire, comme pour la plupart d'entre nous, a mis un frein brutal à notre activité.

En effet, nous avons dû annuler quasiment tous les événements et les concerts prévus depuis mars 2020 ainsi que les séjours de jeunes cet été.

Malgré cela, sur le plan local, nous avons mis en place une collaboration avec deux groupes de BTS en Gestion et Protection de

la Nature du Lycée Henri Queuille de Neuvic sur des projets tutorés pour la création d'une mare naturelle et d'un sentier pédagogique.

Parallèlement, nous avons réussi à maintenir le concert de "Lavach" en juillet et à accueillir en août, deux jeunes artistes en résidence autour de la vidéo et du théâtre, dans le cadre de "Transat", dispositif lancé par le ministère de la culture pour soutenir le monde artistique.

Voir sur internet : ateliersmedicis.fr/carte-des-projets/transat

Nous espérons qu'il nous sera possible de mettre en place une programmation mensuelle dès mars prochain et de reprendre les projets de stages, de résidences d'artistes et d'accueils de jeunes.

Dans cette situation difficile, nous tenons à remercier, d'une part, la municipalité de Sérandon pour son soutien matériel et financier ainsi que pour son accompagnement dans la mise aux normes des bâtiments et d'autre part, la Région Aquitaine qui vient de nous accorder une aide pour la création d'un emploi permanent qui devrait voir le jour avant l'été.

Au plaisir de vous revoir très vite,

Lucie Auger

La Boule Sérandonnaise



En cette année si particulière, la Boule Sérandonnaise a souhaité maintenir le traditionnel concours de la fête patronale le samedi 1^{er} août.

Toutefois, en raison des contraintes sanitaires, nous nous sommes contentés d'une compétition très conviviale de douze doublettes avec nos voisins de Neuvic et d'Ussel. Malgré un orage qui a perturbé la rencontre en début d'après-midi, chacun a pris plaisir à enfin lancer quelques boules entre amis.

La Société de Chasse

La société de chasse propose d'offrir de la venaison de cerf aux habitants de la commune.

Pour cela, il est nécessaire que les personnes intéressées se fassent inscrire sur une liste ou en m'appelant au [06 30 67 38 99](tel:0630673899).

Didier Martinerie
Président de la Société de Chasse de Sérandon

CLUB "LOU MICALETS"

BREVETS DE MARCHE À SERANDON

Le 29 juin 2020, la section marche du club "Lou Micalets" Sérandon a organisé ses 7^{èmes} brevets tout en respectant un protocole de sécurité sanitaire.

Accompagnés par une météo idéale, 13 marcheuses et marcheurs ont effectué un parcours de 9 km sur la commune.

Pierre Mathès, nouveau maire de Sérandon, a ensuite présidé la cérémonie de remise des diplômes. Cette matinée sportive s'est terminée de façon très conviviale chez Brigitte.



UNE FÊTE DU SPORT RÉUSSIE

Le club "Lou Micalets", en partenariat avec la municipalité, a organisé la première fête du sport de Sérandon les 11 et 12 juillet 2020.

Ce week-end sportif comprenait un tournoi de foot-ball et un de handball le samedi après-midi sur le nouveau city-stade municipal et une randonnée le dimanche matin.

Avant le premier match, Pierre Mathès, maire de Sérandon, a procédé à l'inauguration officielle du city-stade en coupant le cordon tricolore traditionnel en présence de deux de ses adjoints et d'enfants de la commune.



Une trentaine de joueurs répartis dans six équipes inter-générationnelles ont participé aux sports collectifs dans la plus grande convivialité tout en respectant les gestes barrières.

S'agissant de la randonnée, le parcours difficile de 14 km n'a pas rebuté neuf courageux.

Le parcours familial de 6 km a attiré 22 marcheurs de tout âge. Les participants ont tous été enchantés de ce week-end sportif.

Nul doute qu'une fête du sport sera organisée l'an prochain.



Chers adhérent(e)

Compte tenu de la situation sanitaire et des mesures de confinement qui en résultent, il est impossible d'organiser notre traditionnel repas de fin d'année. Il sera remplacé par un colis distribué à chacun des adhérents 2020.

L'assemblée générale de notre club se fera par correspondance.

Je suis persuadé que vous comprendrez que cette année exceptionnelle nécessite une procédure particulière pour être en conformité avec la réglementation en vigueur tout en préservant la santé de chacun et pouvoir nous retrouver aussi vite que possible.

Daniel MAISON, président



CAMPAGNE 2020/2021

CENTRE DE NEUVIC

Les personnes désirant bénéficier d'une aide alimentaire
doivent contacter l'antenne locale de Neuvic
Impasse de la fontaine du berger (à côté de la bibliothèque)

**POUR LES INSCRIPTIONS prendre rendez-vous
par téléphone au : 05.55.95.20.13**

1ère DISTRIBUTION

**26 NOVEMBRE à partir de 14h30
sur rendez-vous uniquement**

Pour les inscriptions se munir

des justificatifs de revenu, d'allocations diverses